

Le BSA repart en guerre contre le piratage en entreprise

Non, le piratage de logiciels n'est pas l'unique fait des acharnés du peer-to-peer sur Internet. Il faut lorgner plutôt du côté des entreprises qui, pour faire des économies, n'achètent pas toujours leurs applications, ou acquièrent une seule licence pour plusieurs postes. Ce qui revient à pirater le logiciel.

Et ce phénomène prend de l'ampleur. Ainsi, selon le BSA France (Business Software Alliance), 43% des logiciels installés en entreprise sont piratés. L'association, qui regroupe plusieurs grands éditeurs de logiciels, a donc décidé de repartir en guerre. Souvenez-vous, il y a quelques années, des opérations « coup de poing » étaient organisées afin d'aller vérifier « in situ » que les entreprises disposaient bien de leurs licences. Aujourd'hui, le BSA revoit ses méthodes avec une approche plus pédagogique. Même si les menaces répressives ne sont pas oubliées ! BSA France met ainsi en place du 3 au 14 mai une nouvelle campagne de communication à destination des professionnels ; le but étant de les sensibiliser sur les risques encourus. Cette offensive repose sur une campagne de publicité à la radio et sur Internet, et sur une brochure destinée aux entreprises. Dans sa brochure, le BSA rappelle les risques encourus par les entreprises qui prennent des libertés avec les licences.

Risques techniques *Les logiciels copiés masquent un handicap majeur: au premier problème rencontré, vous ne bénéficiez d'aucune aide. Un logiciel sous licence est la garantie d'une assistance technique, de mises à jour et de patches correctifs.*

Les risques de réputation et d'image *Un acte de contrefaçon rendu public et c'est l'image de toute l'entreprise qui vacille. Plutôt que de mettre en péril votre réputation, mieux vaut gérer votre parc logiciel avec professionnalisme.*

Les risques légaux et financiers *Le piratage de logiciels est un acte de contrefaçon. Il est sévèrement sanctionné par la loi. Outre les dommages et intérêts, jusqu'à 1,5 million d'euros d'amende et trois ans d'emprisonnement peuvent être prononcés.*

Conseils et menaces suffiront-ils à changer l'état d'esprit de nombreux chefs d'entreprises? Au prix où sont vendus les logiciels professionnels, rien n'est moins sûr.